



BULLETIN D'INSCRIPTION

COMPÉTENCES EMPLOIS 2023/2025

(ENTREPRISES CONVENTION COLLECTIVE 1090)

A retourner par mail à : formationcontinue@garac.com

ENTREPRISE

Raison sociale : N° SIRET :
Code NAF/APE : Effectif :
Adresse :
CP : Ville :
Personne à contacter : Tél :
E-mail :

STAGIAIRE

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : E-mail :
Emploi occupé : salarié non salarié
Date d'embauche :
Type de contrat : CDD CDI autres Catégorie Socio Professionnelle :

STAGE

| Intitulé du stage | Date (du...au...) | Lieu | Durée (en heures) | Tarif HT |
|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|----------|
| | | GARAC Argenteuil | | |

*L'entrée en stage est soumise à une inscription préalable. Pour tout changement de stagiaire, report, absence...
Merci de contacter formationcontinue@garac.com ou le 01 34 34 37 40. Les frais de repas sont à la charge de l'entreprise.*

Pour les salariés de la Branche des Services de l'Automobile (hors apprenti), à compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base de Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.

Je, (nom-prénom)....., signataire du Bulletin d'Inscription, donne mandat à Garac Formation, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, afin de déposer une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action. J'ai bien noté que si mon entreprise ne correspondait pas à ces conditions, GARAC Formation facturerait alors directement cette prestation à l'entreprise.

En signant ce document, je confirme que :

- Le (la) collaborateur (trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation (public cible, prérequis, ...)
- Le programme du stage ci-dessus mentionné a été remis au stagiaire par mes soins.
- L'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.

Je consens à ce que les données indiquées soient utilisées pour gérer ce dossier et pour m'informer des formations dispensées par le GARAC. Je peux à tout moment demander la suppression de celles-ci en écrivant à rgpd@garac.com

Signature de l'employeur :
Cachet de l'entreprise :

Fait àLe.....

PRÉAMBULE-DEFINITIONS

GARAC FORMATION est un organisme de formation professionnel dont le siège social est situé au 3 boulevard Gallieni, 95100 Argenteuil. Il est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11950800495. "CLIENT" désigne l'acheteur (entreprise ou personne physique) d'une prestation de formation. "STAGIAIRE" désigne la personne physique bénéficiaire d'une formation.

1. CONDITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS GARAC FORMATION

1.1 Dispositions générales : Les présentes Conditions s'appliquent dans leur intégralité aux prestations à GARAC FORMATION destinées aux professionnels de France à compter du 1^{er} janvier 2023. Toute commande adressée à GARAC FORMATION implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

1.2 Commandes : Les commandes doivent être passées exclusivement sur les formulaires types de GARAC FORMATION. Les commandes sont définitives à compter de leur confirmation par le Client (signature par le Client, acceptation par le Client du devis, ou accusé réception par GARAC FORMATION du bon de commande) et acceptation par GARAC FORMATION. A compter de cette confirmation, toute modification ou annulation suppose l'accord exprès de GARAC FORMATION (sauf droit de rétractation c§ 1.11 et 2.6) moyennant négociation d'un dédit. A défaut d'accord, l'intégralité du prix reste due.

1.3 Prix : Les prix s'entendent HT et sont facturés au tarif en vigueur au jour de la commande, majoré de la TVA. Les tarifs des services annexes, tels que, restauration sur place, ou, quand les formations supposent un examen final, frais d'examens et/ou frais d'établissement d'attestation d'aptitude etc...

1.4 Facturation et règlement : la facture définitive est établie et adressée au client à l'issue de chaque prestation effectuée. Les factures sont payables dans un délai de 30 jours, aucun escompte n'étant accordé pour un paiement anticipé. Si le client souhaite que le règlement soit émis par L'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- Donner délégation à GARAC FORMATION pour subrogation (C§ 2.5),
 - Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation,
 - L'indiquer clairement sur son bon de commande ou son bulletin d'inscription,
 - S'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.
- Toutefois, GARAC FORMATION se réserve le droit de refuser les demandes de subrogation de paiement à un OPCO sans qu'il n'en soit nécessaire d'en justifier le refus au client. Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le complément de facture sera dû par le client. Si GARAC FORMATION n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'organisme financeur avant le début de la formation, le client restera redevable et sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de non-paiement par l'organisme financeur, le client restera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. Conformément aux dispositions de l'article L441-10 du code du commerce, tout retard ou défaut de paiement donnera lieu, sans mise en demeure préalable, à une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Conformément aux dispositions de l'article D441-5 du code du commerce, le client devra payer l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, sans aucune formalité préalable. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement engagés par GARAC FORMATION seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le client sera redevable d'une indemnité complémentaire sur justificatifs.

1.5 Conformité des prestations : Toute réserve ou contestation sur la qualité des prestations doit être adressée à GARAC FORMATION dans les cinq jours de leur achèvement, à peine de forclusion. Le Client doit prouver les défauts invoqués.

1.6 Référence commerciale : Sauf indication contraire du Client, GARAC FORMATION est expressément autorisé à reproduire la dénomination et/ou le logo du Client à titre de référence commerciale sur son site internet et sa documentation marketing.

1.7 Assurance : Chacune des parties doit souscrire une assurance couvrant les dommages survenant lors des prestations (assurance couvrant sa responsabilité et ses biens).

1.8 Responsabilité : GARAC FORMATION est tenu d'une obligation de moyens. Il exclut tout dommage indirect (dont les pertes d'exploitation ou financières). Les faits fondant une réclamation doivent lui être notifiés dans les cinq jours de leur découverte, à peine de forclusion. La responsabilité de GARAC FORMATION ne peut être engagée au-delà des conditions générales et particulières de son contrat d'assurance. Le Client agissant tant en son propre nom qu'en celui de ses assureurs, renonce à tout recours contre GARAC FORMATION, et le garantit contre tout recours émanant de tiers, pour les dommages excédant ces limitations.

1.9 Force majeure : La force majeure suspend l'exécution des commandes en cours. Elle s'entend de tout événement

irrésistible, même s'il n'est pas imprévisible, qui empêche leur exécution.

1.10 Notifications : Sauf demande contraire explicite, les notifications sont valablement effectuées par tous moyens faisant preuve de leur date tels que notamment les courriels et courriers suivis ou recommandés.

1.11 Résiliation : Les commandes peuvent être résiliées de plein droit, par une des parties, en cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations contractuelles par l'autre partie. Sauf indication contraire des présentes Conditions, la résiliation anticipée interviendra un mois après une mise en demeure infructueuse, annonçant expressément l'éventualité d'une résiliation.

2. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX FORMATIONS

2.1 Caractéristiques des prestations de formation : Les prestations consistent en des actions de formation professionnelle définies par les articles L6313-1 et suivants du Code du travail, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Leurs objectifs, leurs prérequis, leurs moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats, leur caractère éventuellement certifiant, leur durée, leur public, leur effectif maximum. Leurs contenus sont décrits dans les catalogues et les programmes disponibles sur demande auprès de GARAC FORMATION. L'accès à certaines formations, même après commande définitive, est subordonné à la communication par le Client des pièces justificatives énumérées dans la fiche programme (ex. habilitation ou avis après formation, prérequis de niveau de connaissances, etc...), au port d'une tenue adaptée et aux normes en vigueur (équipement de protection individuel, chaussures de sécurité, vêtement d'atelier conforme...), ainsi qu'à la justification de l'identité du stagiaire lors de chaque entrée sur le site de formation. En cas de manquement à ces préalables, GARAC FORMATION peut refuser l'accès de la formation au stagiaire défaillant, le prix de la formation restant dû.

2.2 Commandes de formation : GARAC FORMATION peut refuser toute commande sans motif. Les bons de commande types de GARAC FORMATION rappellent, le cas échéant en annexe, le programme avec les objectifs, prérequis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats, les qualifications éventuellement préparées, leur durée, leur public, leur effectif maximum ou qualité des formateurs, les modalités de paiement et de dédit. Toute demande de remplacement du stagiaire inscrit par un autre membre du personnel du Client est soumise à l'approbation préalable de GARAC FORMATION et doit lui parvenir au moins 48h heures ouvrables avant le début de la formation.

2.3 Confirmation des sessions de formation : La tenue effective de chaque session de formation est subordonnée à l'inscription au plus tard 15 jours avant le début de la session, d'un nombre minimum de stagiaires excepté les formations en coût jour ayant fait l'objet d'une convention préalable avec le client. A défaut, le Client en est informé par courriel au moins 10 jours ouvrables avant la date de formation prévue. GARAC FORMATION adresse à chaque stagiaire une convocation personnalisée mentionnant les dates, lieux, durée, prérequis de la session de formation ainsi que le programme, les titres et qualités des formateurs, les modalités d'évaluation de la formation, le règlement intérieur et les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires.

2.4 Prix des formations : Les frais de restauration, hébergement et déplacements éventuels du stagiaire sont à la charge du Client, sauf accord de GARAC FORMATION ayant fait l'objet préalablement d'une convention. Sauf cas de force majeure dûment justifié, tout stage ou cycle commencé est dû en totalité, y compris en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon ; il est appelé que les sommes dues à ce titre sont exclues de toute prise en charge par un OPCO. L'absence de prise en charge par l'OPCO ou au titre de l'utilisation du compte personnel de formation d'un salarié, faute de réunion des conditions requises ou d'accord du salarié, n'entraîne aucune réduction du prix dû par l'entreprise.

2.5 Subrogation : La délégation par paiement direct de GARAC FORMATION par l'OPCO lors d'une prise en charge de la formation suppose l'accord de ce dernier. Chaque partie conserve la faculté d'opposer aux autres toutes ses exceptions. Elle n'emporte en aucun cas novation : le Client n'est déchargé du prix de la formation qu'à compter, de la réception effective du paiement de l'OPCO par GARAC FORMATION. A défaut GARAC FORMATION facturera le client du montant de la formation.

2.6 Annulation, Report ou Abandon - Dédit formation Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à GARAC FORMATION par écrit (lettre, courriel). En cas d'annulation par le Client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de quinze (15) jours francs avant le commencement des prestations, GARAC FORMATION facturera des droits d'annulation représentant 50% du prix des prestations annulées. En cas d'annulation tardive par le Client moins de sept (7) jours francs avant le début des prestations ou de non-présentation du participant aux jours et heure fixés par GARAC FORMATION, les droits d'annulation représenteront 100% du prix des prestations annulées.

Quel qu'en soit le délai une commande passée que le Client voudrait annuler pour un motif qui tiendrait à (1) l'absence de fourniture des pièces justificatives, ou (2) au défaut de

respect des prérequis de la formation par le Client, ou (3) d'un refus d'accès à une formation imputable au Client, ou enfin (4) d'une exclusion due à un défaut de comportement ou de sécurité ou de connaissance du stagiaire restera due dans son intégralité. Pour le cas où les prestations sont annulées par GARAC FORMATION, le Client est informé par écrit et à la fois entre le remboursement des sommes déjà versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

2.7 Exécution des formations : Les formations sont assurées par des formateurs spécialisés désignés par GARAC FORMATION. Une feuille de présence est présentée à la signature des stagiaires. Les moyens techniques mis à la disposition par GARAC FORMATION sont multimarques. Un support de formation en français sur format papier est remis aux stagiaires ayant effectivement suivi la formation à laquelle ils sont inscrits. Les formations se déroulent aux dates et lieux communiqués par GARAC FORMATION. Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation ou la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 h, avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Le Client garantit la ponctualité des stagiaires, tout retard supérieur pouvant entraîner un report d'admission jusqu'à la prochaine pause pour ne pas perturber la formation en cours. Le Client et ses stagiaires inscrits à une/des formations, s'engagent à respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité du site de formation. Le stagiaire peut être exclu de plein droit et sans préavis en cas de comportement pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens ou au bon déroulement de la formation. Dans ce cas, un procès-verbal sera rédigé par le gérant de GARAC FORMATION ou son représentant dûment habilité, le prix de la formation restant intégralement dû.

2.8 Remise des attestations de formation : La remise des attestations de formation est subordonnée à la présence continue du stagiaire pendant toute la formation et à son paiement complet. Cette attestation rappelle les objectifs, la nature et la durée de la formation mentionnée le cas échéant la réussite aux évaluations de la progression et aux tests de connaissances et compétence. L'original de l'attestation est remis au stagiaire, à charge pour lui de la remettre à son employeur. Une attestation de présence est remise à l'employeur. Il n'est délivré aucun duplicata.

2.9 Propriété intellectuelle : Les programmes, supports et documents ou toutes autres productions intellectuelles (supports matériels) mis à disposition du Client et/ou du stagiaire par GARAC FORMATION sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et notamment par l'interdiction des contrefaçons de droits d'auteur, des modèles déposés et des reproductions ou suppressions de marques. L'éventuel accord de GARAC FORMATION pour l'apposition de la marque ou de la dénomination du Client sur un support n'entraîne aucun transfert de droits intellectuels sur ce dernier. Toute utilisation et/ou modification des supports et documents de formation de GARAC FORMATION sans son accord est une contrefaçon passible de sanctions pénales et d'indemnités réparatrices.

3. LITIGES-DONNEES PERSONNELLES

3.1 Loi applicable – Tribunal compétent : Tout litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes sera tranché, selon le droit français, par le tribunal de commerce de Pontoise, 3 rue Victor Hugo 95300 Pontoise.

3.2 Traitement de données à caractère personnel (RGPD et loi informatique et libertés) : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, GARAC FORMATION est amené, à collecter auprès du Client des données à caractère personnel le concernant. Ces données font l'objet d'un traitement par GARAC FORMATION, nécessaire à l'exécution du Contrat et, le cas échéant, à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client, au respect des obligations légales et réglementaires incombant à GARAC FORMATIONS et/ou aux fins des intérêts légitimes de GARAC FORMATIONS.

Toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par GARAC FORMATION bénéficie sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit à la limitation et un droit d'opposition au traitement effectué sur ces données.

Une information plus complète est disponible au sein de la Politique de protection des données personnelles de GARAC FORMATION, jointe en annexe aux présentes. Toute demande d'information ou d'exercice des droits susvisés doit être adressée par courriel à rgpd@garac.com ou par courrier postal à : GARAC FORMATION – 3 boulevard Gallieni – 95100 ARGENTEUIL. Dans le cadre de l'exécution des Prestations, le GARAC intervient en qualité de sous-traitant, pour le compte du Client, de données à caractère personnel concernant les collaborateurs ou préposés de ce dernier, en particulier les Stagiaires. A ce titre, le Client : (i) Atteste avoir fourni aux personnes physiques concernées, l'information requise et, le cas échéant, avoir recueilli leur consentement, dans les conditions prévues par la réglementation susvisée, aux fins de communication et de traitement par cette dernière des données personnelles les concernant (ii) autorise expressément GARAC FORMATION à traiter les données personnelles communiquées par le Client, et, (iii) s'engage à répondre aux demandes d'exercice de leurs droits par les personnes concernées.